



Procès-verbal de la réunion de la Commission  
canadienne de sûreté nucléaire (CCSN)  
tenue les 23 et 25 novembre 2021

Procès-verbal de la réunion virtuelle de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tenue le mardi 23 novembre 2021, à compter de 14 h (HE) et le jeudi 25 novembre 2021, à compter de 10 h (HE). La partie publique de la réunion a été [diffusée en direct sur le site Web de la CCSN](#), des [archives vidéo](#) y sont également disponibles. Le présent procès-verbal reflète à la fois la partie publique de la réunion et les constatations faites par la Commission dans le cadre de la réunion.

Présents :

R. Velchi, présidente  
T. Berube  
S. Demeter  
R. Kahgee  
M. Lacroix  
I. Maharaj  
S. McKinnon

M. Leblanc, secrétaire  
L. Thiele, avocate générale principale  
D. MacDonald, rédacteur du procès-verbal

Les conseillers de la CCSN sont : K. Owen-Whitred, E. Lemoine, J. Pyne, M. Laflamme, M. Broeders, A. McAllister, E. Fortier, K. Sauvé, D. Schmidt, M. Davey, L. Simoneau, J. Burta, C. Cianci, K. Murthy, J. Sample, A. Leach, N. Gadbois et R. Buhr

D'autres personnes contribuent à la réunion :

- Bruce Power : M. Burton
- Ontario Power Generation : V. Bevacqua
- Société d'énergie du Nouveau-Brunswick : N. Reicker
- Laboratoires Nucléaires Canadiens : P. Boyle, M. Hughey, G. Dolinar, P. Quinn, S. Brewer, R. Corby, S. Cotnam, S. Morris et J. Gilbert
- Énergie atomique du Canada limitée : A. MacDonald

### Constitution

1. Étant donné qu'un avis de convocation à la réunion a été envoyé au moyen du [document à l'intention des commissaires \(CMD\) 21-M51](#) et que tous les commissaires permanents sont présents, la séance est reconnue comme étant légalement constituée.
2. Depuis la réunion de la Commission tenue le 5 octobre 2021, les documents suivants ont été remis aux commissaires : [CMD 21-M32 à CMD 21-M32.9, CMD 21-M35 à CMD 21-M35.1 et CMD 21-M51 à CMD 21-M55](#). Des précisions sur ces documents figurent à l'annexe A du présent procès-verbal.

### Adoption de l'ordre du jour

3. L'ordre du jour révisé, [CMD 21-M52.A](#), est adopté tel que présenté.

### Présidence et secrétariat

4. La présidente agit à titre de présidente de la réunion de la Commission, aidée de M. Leblanc, qui fait office de secrétaire. Le rédacteur du procès-verbal est D. MacDonald.

### Programme de financement des participants de la CCSN

5. Dans ses [avis de participation à une réunion de la Commission](#) concernant les rapports de surveillance réglementaire du personnel de la CCSN, la Commission a invité les membres du public à intervenir par écrit. Les Nations et communautés autochtones ont également été invitées à faire des exposés oraux, dans un esprit de réconciliation et en reconnaissance de la tradition orale autochtone de partage des connaissances. La CCSN a annoncé la disponibilité de fonds, par l'entremise du [Programme de financement des participants \(PFP\)](#), afin d'aider à l'examen de ces rapports. Un comité d'examen de l'aide financière (CEAF), indépendant de la CCSN, a examiné les demandes de financement et formulé des recommandations sur leur octroi aux demandeurs admissibles.

Procès-verbal de la réunion de la CCSN tenue les 3 septembre et 5 octobre 2021

6. La Commission a approuvé par correspondance le procès-verbal de la réunion de la Commission tenue le 3 septembre 2021 ([CMD 21-M53](#)) et le 5 octobre 2021 ([CMD 21-M54](#)).

Mot d'ouverture

7. La Commission indique que Marc Leblanc quittera la CCSN à la fin de 2021. Elle remercie Marc pour son professionnalisme et son dévouement, tout au long de ses 20 années de service, en tant que secrétaire de la Commission.

**RAPPORT D'ÉTAPE SUR LES CENTRALES NUCLÉAIRES**

8. En ce qui a trait au [CMD 21-M55](#), qui inclut le rapport d'étape sur les centrales nucléaires, le personnel de la CCSN présente les mises à jour suivantes :
  - Ontario Power Generation (OPG) a confirmé un autre cas de COVID-19 à la centrale nucléaire de Darlington, qui constitue un événement à déclarer en vertu du [REGDOC-3.1.1, Rapports à soumettre par les exploitants de centrales nucléaires](#) de la CCSN
  - OPG a rétabli l'exploitation à pleine puissance de la tranche 4 de la centrale nucléaire de Pickering
  - la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (Énergie NB) a réussi à retirer l'appareil de chargement du combustible de la face du réacteur et a terminé l'entretien du moteur du ventilateur à la centrale nucléaire de Point Lepreau.
9. La Commission pose des questions sur la cause des vibrations touchant l'alimentation en vapeur de la turbine de la tranche 2 de la centrale de Bruce-A. Un représentant de Bruce Power explique que la défaillance d'une soupape, associée à un débit de vapeur accru, alors que le lac est plus frais, constitue la cause fondamentale du problème. Il fait remarquer que la tranche 2 continuera de fonctionner à puissance réduite et que Bruce Power étudie d'éventuelles modifications à la conception pour remédier aux vibrations.
10. Interrogé sur les politiques de vaccination contre la COVID-19 et sur leur effet sur les taux d'incidence, le personnel de la CCSN déclare que des mesures raisonnables ont été mises en place aux

centrales nucléaires et qu'il n'a constaté aucune incidence due à la COVID-19 sur l'effectif minimal par quart. Les représentants de chaque titulaire de permis fournissent à la Commission des détails sur les politiques de vaccination de leurs sites respectifs, tels que la divulgation du statut vaccinal et les tests requis.

## **POINTS D'INFORMATION**

### Rapport de surveillance réglementaire sur l'utilisation des substances nucléaires au Canada : 2020

11. En référence au [CMD 21-M35](#) et au [CMD 21-M35.A](#), le personnel de la CCSN présente son Rapport de surveillance réglementaire (RSR) sur l'utilisation des substances nucléaires au Canada : 2020 (RSR sur les substances nucléaires). Le RSR sur les substances nucléaires résume le rendement en matière de sûreté des titulaires de permis dans les secteurs médical, industriel, commercial, universitaire et de la recherche, tel qu'évalué par le personnel de la CCSN pour l'année civile 2020. Les installations d'accélérateur de particules de catégorie IB<sup>1</sup>, qui ne sont pas traitées dans le RSR sur les substances nucléaires : 2020, ne sont incluses que tous les 2 ou 3 ans; elles ont été présentées pour la dernière fois en 2019. La Commission conclut que le RSR sur les substances nucléaires lui a transmis clairement les renseignements souhaités.
12. Le RSR sur les substances nucléaires comprend les renseignements suivants :
  - les activités de vérification de la conformité du personnel de la CCSN et l'évaluation du rendement en matière de conformité des titulaires de permis, l'accent étant mis sur les domaines de sûreté et de réglementation (DSR) constituant les indicateurs les plus pertinents du rendement en matière de sûreté des titulaires de permis<sup>2</sup>
  - les activités d'application de la loi, telles que les ordres émis et les sanctions administratives pécuniaires (SAP)
  - le rendement des titulaires de permis en matière de maintien des doses de rayonnement au niveau le plus bas qu'il est raisonnablement possible d'atteindre (ALARA)
  - les événements déclarés à la CCSN par les titulaires de permis
  - les activités de relations externes et de mobilisation des parties intéressées menées par le personnel de la CCSN

---

<sup>1</sup> Ces installations de catégorie IB sont la Tri University Meson Facility (TRIUMF) et le Centre canadien de rayonnement synchrotron inc. (CCRS).

<sup>2</sup> Les DSR ciblés sont « Système de gestion », « Conduite de l'exploitation », « Radioprotection » et « Sécurité ».

13. Le personnel de la CCSN présente, en outre, les renseignements suivants :
  - errata dans le RSR sur les substances nucléaires
  - une mise à jour sur la [faillite de Mississauga Metals and Alloys \(MMA\)](#) et l'indication que la Commission sera invitée à révoquer le permis de MMA à l'avenir
  - la réponse de la CCSN à la pandémie de COVID-19, notamment le recours à des inspections à distance, et l'effet de la pandémie sur les titulaires de permis
  - la réponse du personnel de la CCSN aux interventions concernant le RSR sur les substances nucléaires
14. Le personnel de la CCSN informe la Commission que l'utilisation de substances nucléaires au Canada est sûre et que les titulaires de permis ont mis en œuvre des programmes appropriés pour protéger la santé, la sûreté et la sécurité des personnes, ainsi que l'environnement. Le personnel de la CCSN indique, en outre, qu'il a été en mesure de maintenir la surveillance réglementaire des titulaires de permis tout au long de la pandémie de COVID-19.

#### *Interventions*

15. En ce qui concerne le PFP de la CCSN, le CEAF a recommandé qu'une [aide financière aux participants](#) pouvant atteindre 5 000 \$ soit remise à l'Association canadienne du droit de l'environnement (ACDE).
16. Le mémoire de l'ACDE ([CMD 21-M35.1](#)), fourni à la Commission, contenait son examen du RSR sur les substances nucléaires. L'ACDE y a inclus 20 recommandations regroupées sous différents thèmes : profondeur et portée de l'examen, rendement en matière de conformité, protection de l'environnement, inspections, obligations internationales et événements signalés.
17. Dans sa réponse à l'intervention de l'ACDE, le personnel de la CCSN indique que bon nombre des améliorations suggérées pour le RSR seront abordées dans le document de travail sur le RSR qui sera présenté à la Commission lors de sa réunion publique en janvier 2022. Le personnel de la CCSN note que l'ACDE a fourni des commentaires similaires dans le passé et qu'il s'est engagé à effectuer un suivi directement auprès de cette association. La Commission encourage le personnel de la CCSN à poursuivre ses activités de mobilisation continue auprès de l'ACDE.
18. En ce qui concerne les activités de vérification de la conformité du personnel de la CCSN, la Commission pose des questions sur la fréquence des inspections et sur l'uniformité des cotes de

rendement. Le personnel de la CCSN explique qu'il privilégie les inspections axées sur le rendement et fait remarquer que les titulaires de permis non considérés comme présentant un risque élevé représentent encore 60 % des inspections. Le personnel de la CCSN indique qu'il suit une approche systématique pour déterminer les cotes de rendement et qu'il met continuellement à jour les feuilles de travail pour refléter les exigences les plus récentes.

19. En ce qui concerne la protection de l'environnement, la Commission s'enquiert des rejets imprévus et de la façon dont le personnel de la CCSN signale les événements survenus aux installations de catégorie IB lors des années où elles ne sont pas incluses dans le RSR. Le personnel de la CCSN explique que, dans ce cas, il prépare un Rapport initial d'événement (RIE) pour le signalement immédiat à la Commission de tout événement pertinent survenu à une installation d'accélérateur de particules de catégorie IB. Le personnel de la CCSN note qu'il est satisfait des mesures correctives appliquées par les titulaires de permis pour les rejets imprévus mentionnés dans le RSR sur les substances nucléaires.

#### *Discussion*

20. La Commission pose des questions sur le rendement plus faible des titulaires de permis du secteur médical, par rapport à ceux d'autres secteurs, dans certains DSR. Le personnel de la CCSN explique que le rendement des titulaires de permis est pris en compte lors de la planification des inspections et fait remarquer que la majorité des cas de non-conformité dans le secteur médical ne pose pas de risque pour la santé ou la sécurité. La Commission encourage le personnel de la CCSN à continuer de travailler pour cerner les défis propres aux titulaires de permis du secteur médical et pour y trouver des solutions, avec comme objectif, une amélioration du rendement de ce secteur par rapport aux autres secteurs.
21. Interrogé sur ses activités de conformité pendant la pandémie de COVID-19, le personnel de la CCSN explique son plan de réglementation tenant compte du risque et la fréquence des inspections associées. En ce qui concerne les inspections de sécurité aux installations de catégorie IB, il indique que la COVID-19 n'aura pas d'incidence sur la fréquence des inspections quinquennales. Il discute de l'utilisation nécessaire et des limites des inspections à distance pendant la pandémie. Il note que d'autres activités de surveillance de la conformité, telles que les rapports d'événements, complètent les inspections, et qu'il a observé une amélioration de l'efficacité des entrevues à distance avec les titulaires de permis par rapport aux entrevues en personne. La Commission se dit convaincue de la pertinence d'un modèle

- d'inspection hybride, utilisant à la fois des inspections sur le site et à distance, pour la vérification par le personnel de la CCSN de la conformité des titulaires de permis.
22. En ce qui concerne l'état du site de MMA, le personnel de la CCSN confirme que le site a été sécurisé grâce à un changement des serrures, à la pose d'étiquettes de cadenassage et à des inspections du site par un tiers tous les 2 jours. Il fait remarquer que des discussions avec diverses parties sont en cours pour déterminer les mesures réglementaires possibles, comme ordonner certaines mesures. En parallèle, le personnel de la CCSN s'emploie à caractériser, de manière sûre, les matières se trouvant sur le site, en vue de leur enlèvement définitif.
  23. En ce qui concerne ses activités de mobilisation, le personnel de la CCSN indique qu'il encourage les Nations et communautés autochtones à faire part de toute préoccupation liée aux secteurs traités dans le RSR sur les substances nucléaires. Il explique qu'il met en œuvre des activités de relations externes portant spécifiquement sur le domaine du transport, étant donné qu'il n'y a souvent que peu de questions liées à d'autres domaines dans le RSR sur les substances nucléaires. En ce qui concerne l'intérêt du public pour le RSR sur les substances nucléaires, le personnel de la CCSN suggère que la pandémie et les activités de mobilisation ciblées qu'il a menées, au cours de la dernière année, expliquent possiblement l'intérêt réduit pour le RSR par rapport aux années précédentes.
  24. La Commission note le maintien, au fil du temps, d'un historique d'expositions relativement plus élevées aux rayonnements dans le secteur industriel. Le personnel de la CCSN explique que, compte tenu du nombre de personnes contrôlées et de la nature des travaux, des doses relativement plus élevées se produisent nécessairement chaque année. Il indique qu'il a fourni, aux titulaires de permis du sous-secteur des jauges fixes, de l'orientation, telles que des listes de vérification, pour améliorer leur rendement en matière de conformité.
  25. La Commission prend note de la qualité et de la profondeur du RSR sur les substances nucléaires et des réponses du personnel de la CCSN aux questions des commissaires.

Rapport de surveillance réglementaire des sites des Laboratoires Nucléaires Canadiens : 2020

26. En référence au [CMD 21-M32](#) et au [CMD 21-M32.A](#), le personnel de la CCSN présente son RSR des sites des Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC) : 2020 (le RSR des LNC). La Commission remercie le personnel de la CCSN de ses efforts pour produire une synthèse, en langage clair, du RSR des LNC. Le RSR



des LNC résume le rendement en matière de sécurité des sites suivants :

- Laboratoires de Chalk River (LCR)
- Laboratoires de Whiteshell (LW)
- Initiative dans la région de Port Hope (IRPH), comprenant le projet de Port Hope et le projet de Port Granby
- les 3 installations de gestion de déchets des réacteurs nucléaires prototypes des LNC, soit l'Installation de gestion de déchets de Douglas Point, l'Installation de gestion de déchets de Gentilly-1 et l'Installation de gestion de déchets du réacteur NPD.

27. Le RSR des LNC comprend les renseignements suivants :

- un aperçu de chaque site des LNC
- les activités de surveillance réglementaire du personnel de la CCSN, y compris les inspections et l'application de la loi
- l'évaluation du personnel de la CCSN pour chaque DSR, en mettant l'accent sur les DSR « Radioprotection, « Santé et sécurité classiques » et « Protection de l'environnement »
- les événements, notamment relatifs à la pandémie de COVID-19 et à d'autres sujets, signalés par les LNC
- les activités de mobilisation des parties intéressées, réalisées par le personnel des LNC et par le personnel de la CCSN

28. La présentation du personnel de la CCSN porte également sur :

- les errata dans le RSR des LNC, notamment un changement dans la cote de rendement du DSR « Sécurité » aux LW, passant de « Satisfaisant » à « Inférieur aux attentes »
- les changements apportés au format du RSR des LNC : 2020
- un aperçu des principaux thèmes d'intervention, notamment la mobilisation des Autochtones et la portée du RSR des LNC

29. Le personnel de la CCSN informe la Commission que tous les sites des LNC ont fonctionné de manière sûre en 2020. Les doses aux travailleurs et au public étaient inférieures aux limites réglementaires, les travailleurs étaient protégés contre les risques pour la santé et la sécurité classiques et les rejets dans l'environnement étaient inférieurs aux limites réglementaires.

30. Dans leur mémoire ([CMD 21-M32.1](#)), les LNC ont fourni à la Commission des détails sur l'IRPH. Ils ont souligné leurs activités de mobilisation du public et l'achèvement du monticule de stockage de Port Granby. Ils ont également donné un aperçu de la situation des activités d'assainissement dans la région de Port Hope. Ils ont, en outre, proposé une synthèse de leur réponse et des défis associés à la pandémie de COVID-19 et de leur engagement envers l'exploitation sécuritaire de leurs sites.

*Interventions*

31. En ce qui concerne le PFP de la CCSN, le CEAF a recommandé qu'une [aide financière aux participants](#) pouvant atteindre 99 558,50 \$ soit versée aux 8 demandeurs suivants :
  - Algonquins de l'Ontario
  - Association canadienne du droit de l'environnement
  - Première Nation de Kebaowek
  - Grand conseil du Traité n° 3
  - Fédération des Métis du Manitoba
  - Nation métisse de l'Ontario
  - Première Nation de Curve Lake
  - Collectivité métisse historique de Saugeen
  
32. La Fédération des Métis du Manitoba (FMM) présente à la Commission un exposé oral et un mémoire ([CMD 21-M32.4](#) et [CMD 21-M32.4A](#)) portant sur le rendement des LNC aux LW. La FMM exprime ses préoccupations et formule des recommandations concernant les évaluations de conformité à distance, la surveillance environnementale et la participation des Métis aux activités de protection et de surveillance de l'environnement.
  
33. La Commission pose des questions sur la participation des Nations et communautés autochtones aux programmes de surveillance dans les environs des LW. Le personnel de la CCSN discute des travaux en cours visant à établir un protocole de communication avec la FMM, précisant les avantages d'une collaboration avec les Nations et communautés autochtones, notamment une meilleure compréhension de l'environnement naturel des alentours. En ce qui concerne le Programme indépendant de surveillance environnementale (PISE) de la CCSN, le personnel de la CCSN confirme que les échantillons les plus récents ont été prélevés en 2017 dans la région des LW, et qu'il prévoit y retourner en 2022. Un représentant des LNC ajoute que l'entreprise a inclus les suggestions de la FMM dans la liste des produits alimentaires qu'elle surveille. Un représentant de la FMM souligne l'importance d'une collaboration accrue et de l'inclusion des connaissances et du point de vue des Nations et communautés autochtones dans le processus de surveillance.
  
34. Interrogé sur la protection de l'environnement, le personnel de la CCSN discute de la prochaine évaluation des risques environnementaux (ERE) des LW qui devrait être soumise par les LNC en 2022. En ce qui concerne les rejets de produits de fission détaillés à l'annexe K du RSR des LNC, un représentant des LNC explique que les quantités déclarées de ces matières sont bien en deçà des limites de rejet applicables. En ce qui concerne le

- plutonium, il fait remarquer que la valeur rapportée est calculée en utilisant la limite de détection minimale de l'équipement de surveillance, et qu'aucune concentration de plutonium n'a été détectée au-delà de cette limite. La Commission note la confusion possible qui pourrait résulter de l'utilisation d'échelles logarithmiques lors de la comparaison de petites quantités à leurs limites de rejet respectives.
35. En ce qui concerne les inspections virtuelles, le personnel de la CCSN reconnaît les limites associées à la réalisation d'inspections de ce type. Pour compenser, le personnel de la CCSN a augmenté la portée des inspections à distance, par exemple, en organisant des entrevues supplémentaires avec le personnel des titulaires de permis en 2020. La Commission note les défis posés par la COVID-19 à l'égard des inspections du personnel de la CCSN et encourage ce dernier à continuer d'évaluer l'utilisation des inspections virtuelles et la façon dont elles s'intègrent dans un programme d'inspection hybride.
  36. Le Grand conseil du Traité n° 3 (GCT3) présente un exposé oral et un mémoire ([CMD 21-M32.7](#) et [CMD 21-M32.7A](#)) résumant les récentes séances de mobilisation entre le personnel de la CCSN et le GCT3 et fournissant une rétroaction sur le RSR des LNC. Le GCT3 souligne le besoin d'intégrer, dans les RSR, la « Manito Aki Inakonigaawin » (Grande Loi de la Terre) et la « Déclaration Nibi » présentant la façon dont les Nations, visées par le Traité n° 3, expliquent la relation des Algonquins à l'eau.
  37. La Commission s'enquiert auprès du personnel de la CCSN des plans de la CCSN pour une mobilisation officielle à long terme des Nations et communautés autochtones. Le personnel de la CCSN précise que bien que la CCSN ait conclu des accords officiels de mobilisation à long terme avec quatre Nations et communautés autochtones, elle mobilise néanmoins toutes celles qui sont mentionnées à l'annexe A du RSR des LNC, avec lesquelles elle aimerait également, au bout du compte, conclure des accords de ce type.
  38. Interrogé sur les activités de mobilisation directe mises en œuvre par les LNC, un représentant du GCT3 déclare que bien que les LNC aient communiqué avec le Grand Conseil, ce dernier souhaiterait une mobilisation plus importante. Un représentant des LNC déclare que l'entreprise est ouverte à un accroissement de la fréquence des activités de mobilisation auprès du GCT3 sur divers sujets, notamment le transport. Le personnel de la CCSN précise qu'il affiche des renseignements sur le site Web de la CCSN lorsqu'il y a un intérêt élevé du public et qu'il a récemment organisé des webinaires publics interactifs sur le transport.

39. La Première Nation de Kebaowek (PNK) présente un exposé oral et un mémoire ([CMD 21-M32.6](#) et [CMD 21-M32.6A](#)) portant essentiellement sur les LCR. Elle y soulève des préoccupations concernant la consultation avec les Nations et communautés autochtones, l'inclusion des connaissances autochtones, la gestion des déchets et les incidences possibles du changement climatique.
40. La Commission demande au personnel de la CCSN de plus amples renseignements sur les activités de consultation et de mobilisation menées auprès de la PNK. Le personnel de la CCSN présente les réunions récentes avec la PNK et signale que cette dernière a récemment repris sa collaboration directe avec la CCSN, plutôt qu'avec Ressources naturelles Canada. Le personnel de la CCSN ajoute qu'il se coordonne avec d'autres entités de la Couronne relativement aux processus pour lesquels la CCSN est l'organisme de la Couronne responsable. En ce qui concerne le [Cadre stratégique sur le savoir autochtone](#), le personnel de la CCSN indique qu'il a sollicité les commentaires des Nations et communautés autochtones à ce sujet et qu'il continuera de mettre à jour ce document en fonction des commentaires reçus.
41. En ce qui concerne la gestion des déchets, un représentant des LNC explique que l'entreprise est dotée d'une stratégie intégrée de gestion des déchets (SIGD)<sup>3</sup>, qui guide la planification de la gestion des déchets. Il ajoute que 90 % du matériel admissible a été rapatrié aux États-Unis et que l'entreprise vise également d'autres possibilités de rapatriement. En ce qui concerne le transport des déchets, le personnel de la CCSN indique que le [Règlement sur l'emballage et le transport des substances nucléaires \(2015\)](#)<sup>4</sup> n'établit pas d'exigences d'acheminement et que la sûreté repose sur la conception des colis de transport.
42. Les Algonquins de l'Ontario (AOO) ont fourni un mémoire ([CMD 21-M32.2](#)) résumant leur examen du RSR des LNC. Ils y ont formulé 6 demandes de renseignements supplémentaires et y ont fourni 5 commentaires, accompagnés de recommandations, relativement au RSR des LNC. Ils ont également souligné le travail de collaboration entre la CCSN, les LNC et Énergie atomique du Canada limitée (EACL), mené à bien pour améliorer la consultation des AOO.
43. En ce qui concerne la surveillance des doses radiologiques aux personnes, en dehors des sites des installations nucléaires, le personnel de la CCSN fournit des détails sur les calculs des doses au public, en fonction des limites de rejet dérivées<sup>5</sup>. Il explique que

---

<sup>3</sup> La SIGD des LNC est disponible sur leur [site Web](#).

<sup>4</sup> DORS/2015-145

<sup>5</sup> Les limites de rejet dérivées (LRD) représentent une estimation d'un rejet qui pourrait entraîner une dose d'au plus 1 mSv pour un membre du public exposé. Les LRD sont calculées selon la norme du Groupe

- ces calculs tiennent compte des personnes représentatives, comme les membres des Nations et communautés autochtones vivant dans la région. Un représentant des LNC ajoute que l'entreprise examine régulièrement son travail en la matière en vue de définir des seuils d'intervention appropriés.
44. Interrogé sur le fardeau de consultation imposé à l'AOO par divers organismes gouvernementaux, le personnel de la CCSN explique qu'il s'efforce de rendre ses activités de mobilisation aussi uniformes et prévisibles que possible. Le personnel de la CCSN indique qu'il a transmis ces préoccupations à d'autres organismes gouvernementaux fédéraux et qu'il a cru comprendre que la capacité de gestion de ces consultations constituait un sujet de préoccupation pour l'AOO, ainsi que pour d'autres Nations et communautés autochtones. En ce qui concerne la mobilisation de manière générale, un représentant des LNC ajoute que l'entreprise invite les membres des Nations et communautés autochtones locales à observer les activités sur le site, telles que les fouilles archéologiques, et à participer à son Conseil de gérance de l'environnement.
45. En ce qui concerne les renseignements limités fournis sur les mesures d'application de la loi, le personnel de la CCSN indique que les non-conformités discutées dans le RSR des LNC présentent un faible risque. Il ajoute que les renseignements sur les activités d'application de la loi sont disponibles sur le site Web de la CCSN et peuvent également être fournis sur demande.
46. La Collectivité métisse historique de Saugeen (CMHS) évoque son mémoire ([CMD 21-M32.9](#)) indiquant qu'elle a trouvé le RSR des LNC satisfaisant et qu'elle reconnaît les efforts de mobilisation à son égard mis en œuvre par les LNC. Elle souligne également l'importance d'une mobilisation continue et de sa participation, à long terme, dans les activités régulières de gestion et de déclassement de l'[Installation de gestion des déchets du réacteur nucléaire prototype de Douglas Point](#).
47. La Commission demande au personnel de la CCSN d'expliquer la façon dont il gère les demandes et les recommandations qu'il reçoit des Nations et communautés autochtones. Le personnel de la CCSN indique qu'il examine attentivement les interventions, fait le suivi de tous les commentaires et de toutes les recommandations qu'il reçoit, et planifie un suivi auprès de chaque Nation et communauté autochtone. Interrogé sur les domaines où la mobilisation pourrait être améliorée, un représentant de la CMHS déclare qu'il faut du temps pour apprendre et bien comprendre les

- aspects liés aux enjeux hérités, découlant d'un manque de participation dès les premières étapes des projets nucléaires du passé.
48. La Première Nation de Curve Lake (PNCL) a fourni un mémoire ([CMD 21-M32.5](#)) examinant le RSR des LNC. Elle y a souligné que le RSR des LNC ne mettait pas suffisamment l'accent sur les Nations et communautés autochtones et qu'il n'accordait pas une considération adéquate au savoir traditionnel autochtone. Elle y a également inclus des exemples précis, tirés du RSR des LNC, constituant autant de possibilités d'amélioration.
  49. La Commission remercie la PNCL pour son mémoire et le point de vue qui y est présenté. La Commission estime que ce mémoire a apporté des exemples précieux de la façon d'intégrer le savoir traditionnel autochtone et la science occidentale. La Commission met en avant les avantages qu'il y aurait à inclure, dans les documents de la CCSN, des références plus précises aux Nations et communautés autochtones, ainsi que des cartes décrivant les territoires évoqués. Interrogé sur l'inclusion d'un plus grand nombre de renseignements qualitatifs dans les rapports du PISE, le personnel de la CCSN explique qu'il espère collaborer avec les Nations et communautés autochtones pour rendre cela possible.
  50. La Nation métisse de l'Ontario (NMO) a présenté son examen du RSR des LNC sous forme de mémoire ([CMD 21-M32.8](#)). Dans ses principaux commentaires, elle a notamment suggéré l'inclusion dans les RSR des activités de mobilisation, par Nation et par communauté autochtone, ainsi que du suivi des engagements pris par la CCSN. Lorsqu'on lui demande si les préoccupations soulevées par les différentes Nations et communautés autochtones sont similaires, le personnel de la CCSN explique que chaque Nation et communauté autochtone a généralement des problèmes et des préoccupations uniques.
  51. L'Association canadienne du droit de l'environnement (ACDE) et les Concerned Citizens of Renfrew County and Area (CCRCA) ont présenté un mémoire ([CMD 21-M32.3](#)) évaluant le RSR des LNC. L'ACDE et les CCRCA y ont inclus 43 recommandations pour faire des demandes de renseignements supplémentaires et pour améliorer le RSR des LNC. Ces 43 recommandations prennent en compte la portée du processus concernant les RSR, le déclassement, la radioprotection, la résilience au changement climatique et la gestion des déchets, ainsi que des commentaires propres au RSR des LNC. Le personnel de la CCSN indique que son examen du processus concernant les RSR sera présenté à la Commission en janvier 2022.

52. La Commission interroge le personnel de la CCSN sur le processus général d'intervention en ce qui concerne les RSR et les activités de relations externes connexes avec le public. Le secrétaire de la Commission explique que les exposés oraux des Nations et communautés autochtones sont acceptés, concernant les RSR, en reconnaissance de leur tradition orale et dans un esprit de réconciliation, et que la participation du public aux RSR fera l'objet d'une discussion lors d'une [future séance de la Commission](#). En ce qui concerne les webinaires et les autres activités de relations externes associés aux RSR, le personnel de la CCSN indique qu'il a cessé d'offrir ces séances en raison du faible taux de participation et du manque d'intérêt des participants. Le personnel de la CCSN ajoute qu'il se concentre sur les Nations et communautés autochtones, qui constituent la majorité des parties intéressées.
53. En ce qui concerne les projets de déclasser et de gestion des déchets des LNC, le personnel de la CCSN indique que les LNC sont actuellement autorisés à déclasser le site des LW, et notamment à procéder au démantèlement du réacteur. Le personnel de la CCSN précise que l'autorisation actuelle n'inclut pas le déclasser *in situ*. Un représentant des LNC explique que l'entreprise fournit au public des renseignements sur le projet par l'intermédiaire du [Registre canadien d'évaluation d'impact](#), en vertu de la [Loi sur l'évaluation d'impact](#)<sup>6</sup>.
54. En ce qui concerne les rejets dans l'environnement, le personnel de la CCSN indique qu'il collabore avec les responsables de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) pour inclure des liens vers les données sur les radionucléides de la CCSN.
55. Un représentant des LNC discute de la possibilité d'avoir recours à l'ancienne usine de traitement des eaux, comme mesure d'atténuation lors de fortes pluies, et d'augmenter la quantité d'eau pouvant être entreposée sur les sites de Port Hope et de Port Granby en raison de cas antérieurs de rejets d'eaux non traitées en provenance de la zone de l'IRPH n'ayant présenté aucun risque important pour le public ou pour l'environnement. Un autre représentant des LNC ajoute que l'entreprise tient compte des conditions météorologiques extrêmes et des changements climatiques dans sa planification, et qu'elle revoit annuellement ses plans pour s'assurer qu'ils continuent de refléter les renseignements les plus récents.
56. Interrogé sur les cotes de rendement, le personnel de la CCSN explique qu'il évalue chaque site des LNC en utilisant différentes méthodologies en fonction des activités autorisées. Le personnel de

---

<sup>6</sup> L.C. 2019, ch. 28, art. 1

la CCSN résume son approche, notant qu'une équipe de spécialistes détermine les cotes de rendement en fonction des résultats et des tendances en matière de conformité.

### *Discussion*

57. La Commission pose des questions sur le degré de détail fourni dans le RSR des LNC, relativement à chaque DSR, et sur la manière dont on effectue le choix des DSR sur lesquels mettre l'accent, en fonction des sites des LNC. Le personnel de la CCSN informe la Commission que les futurs RSR contiendront plus de détails sur chaque DSR. En ce qui concerne l'absence de cotes de rendement pour les DSR « Analyse de la sûreté » et « Aptitude fonctionnelle » à l'IRPH, le personnel de la CCSN explique qu'étant donné que ces installations n'avaient pas encore été construites, ces DSR étaient considérés comme inapplicables au moment de la délivrance des permis actuels. Le personnel de la CCSN discute de la façon dont certains aspects de ces DSR ont été pris en compte dans d'autres DSR et du fait que leur applicabilité sera examinée au moment d'une demande de renouvellement de permis. Il ajoute qu'il a effectué plusieurs inspections pour évaluer les plans d'enlèvement des bâtiments, relevant plutôt du DSR « Gestion des déchets » que du DSR « Conception matérielle ».
58. Interrogé sur le nombre relativement élevé d'événements signalés et d'inspections aux LCR, le personnel de la CCSN explique que la surveillance réglementaire est proportionnelle au risque des activités menées à chaque site. Il fait remarquer que les LCR sont particulièrement complexes, justifiant un bureau de site dédié de la CCSN. Il ajoute que le nombre d'événements signalés aux LCR n'est pas inattendu, compte tenu de la nature des travaux et des activités présentant un risque plus élevé qui sont menés sur le site par rapport aux autres sites des LNC.
59. La Commission remercie le personnel de la CCSN et les intervenants pour les renseignements fournis en réponse aux questions des commissaires.



Clôture de la réunion publique

60. La partie publique de la réunion prend fin le 25 novembre 2021, à 17 h 11 (HE). La Commission se réunit ensuite à huis clos pour discuter d'une question confidentielle de sécurité touchant à des renseignements réglementés.

**Document original en anglais signé le 18 janvier 2022 (e-Doc 6719458)**

\_\_\_\_\_  
Rédacteur du procès-verbal

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Secrétaire<sup>7</sup>

\_\_\_\_\_  
Date

<sup>7</sup> Le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le poste de secrétaire de la Commission est devenu celui de registraire de la Commission.

## ANNEXE A

CMD	Date	N° d'e-Docs
21-M51	2021-10-22	6660957
Avis de réunion virtuelle de la Commission les 23 et 25 novembre 2021		
21-M52	2021-10-29	6667705
Ordre du jour de la réunion virtuelle de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) qui aura lieu le 23 novembre et le 25 novembre 2021		
21-M52.A	2021-11-18	6681445
Ordre du jour révisé de la réunion virtuelle de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) qui aura lieu le 23 novembre et le 25 novembre 2021		
21-M53	2021-11-05	6677972
Approbation du procès-verbal de la réunion de la Commission du 3 septembre 2021		
21-M54	2021-11-17	6677995
Approbation du procès-verbal de la réunion de la Commission du 5 octobre 2021		
21-M35	2021-09-09	6636892
Point d'information  Rapport de surveillance réglementaire sur l'utilisation des substances nucléaires au Canada : 2020  Mémoire du personnel de la CCSN		
21-M35.A	2021-11-16	6681380
Point d'information  Rapport de surveillance réglementaire sur l'utilisation des substances nucléaires au Canada : 2020  Présentation du personnel de la CCSN		
21-M35.1	2021-10-25	6666857
Point d'information  Rapport de surveillance réglementaire sur l'utilisation des substances nucléaires au Canada : 2020  Mémoire de l'Association canadienne du droit de l'environnement		
21-M55	2021-11-17	6681581
Rapport d'étape  Rapport d'étape sur les centrales nucléaires  Mémoire du personnel de la CCSN		
21-M32	2021-08-26	6628348
Point d'information		

CMD	Date	N° d'e-Docs
Rapport de surveillance réglementaire des sites des Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC) : 2020  Mémoire du personnel de la CCSN		
21-M32.A	2021-11-17	6681056
Point d'information  Rapport de surveillance réglementaire des sites des Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC) : 2020  Présentation du personnel de la CCSN		
21-M32.B	2021-11-17	6679862
Point d'information  Rapport de surveillance réglementaire des sites des Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC) : 2020  Mémoire supplémentaire sur la sécurité du personnel de la CCSN (Protégé B (R))		
21-M32.1	2021-11-17	6679090
Point d'information  Rapport de surveillance réglementaire des sites des Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC) : 2020  Présentation des Laboratoires Nucléaires Canadiens		
21-M32.2	2021-10-21	6667246
Point d'information  Rapport de surveillance réglementaire des sites des Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC) : 2020  Mémoire des Algonquins de l'Ontario		
21-M32.3	2021-10-25	6667378
Point d'information  Rapport de surveillance réglementaire des sites des Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC) : 2020  Mémoire de l'Association canadienne du droit de l'environnement et des Concerned Citizens of Renfrew County and Area		
21-M32.4	2021-10-25	6667507
Point d'information  Rapport de surveillance réglementaire des sites des Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC) : 2020		

CMD	Date	N° d'e-Docs
Mémoire de la Fédération des Métis du Manitoba		
21-M32.4A	2021-11-25	6682270
Point d'information  Rapport de surveillance réglementaire des sites des Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC) : 2020  Présentation de la Fédération des Métis du Manitoba		
21-M32.5	2021-10-25	6667699
Point d'information  Rapport de surveillance réglementaire des sites des Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC) : 2020  Mémoire de la Première Nation de Curve Lake		
21-M32.6	2021-10-25	6667810
Point d'information  Rapport de surveillance réglementaire des sites des Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC) : 2020  Mémoire de la Première Nation de Kebaowek		
21-M32.6A	2021-11-17	6682272
Point d'information  Rapport de surveillance réglementaire des sites des Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC) : 2020  Présentation de la Première Nation de Kebaowek		
21-M32.7	2021-10-25	6668114
Point d'information  Rapport de surveillance réglementaire des sites des Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC) : 2020  Mémoire du Grand conseil du Traité n° 3 (GCT3)		
21-M32.7A	2021-11-17	6682268
Point d'information  Rapport de surveillance réglementaire des sites des Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC) : 2020  Présentation du Grand conseil du Traité n° 3 (GCT3)		

CMD	Date	N° d'e-Docs
21-M32.8	2021-10-25	6668500
Point d'information		
Rapport de surveillance réglementaire des sites des Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC) : 2020		
Mémoire de la Nation métisse de l'Ontario		
21-M32.9	2021-10-29	6671133
Point d'information		
Rapport de surveillance réglementaire des sites des Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC) : 2020		
Présentation de la Collectivité métisse historique de Saugeen		